



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS - PRÉFECTURE DE DRAGUIGNAN

1^{er} Bureau
Administration générale
et réglementation

Draguignan le 9 mars 2007

☎ 04.94.60.41.36

Le sous-préfet de l'arrondissement de Draguignan Chevalier de l'ordre national du mérite

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu le décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée,

Certifie

avoir reçu de Monsieur Gilles ZAMBELLI, domicilié 1294, chemin des Faïsses à Draguignan (83300) et agissant en qualité de Président, une déclaration de modification déposée dans nos services le 9 mars 2007 par laquelle il fait connaître les modifications apportées au sein de l'association dite :

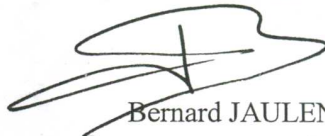
BELIER A SOUPAPES

Fusion des associations : BELIER A SOUPAPES – MOTO CLUB LE BELIER – MC LE BELIER

Nouveau titre : MC LE BELIER

Nouvel objet : Les buts de l'association sont : le tourisme, les réunions, la rencontre avec d'autres associations, la tenue d'un journal inter – adhérents. L'association décline toutes responsabilités, chaque participant est responsable de ses actes.

Pour le Sous-Préfet,
le chef de bureau délégué



Bernard JAULENT

Le présent récépissé a pour unique objet de constater le dépôt de la déclaration et des pièces annexées sans préjuger, en quoi que ce soit, la légalité de l'association.

A noter qu'il ne sera pas délivré d'autre exemplaire de ce document.

Les associations sont tenues de faire connaître dans les trois mois tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications à leurs statuts (extrait de la Loi 1901).